

## CLABER SPA

### POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

La société CLABER S.p.A. est un acteur international dans le domaine des produits pour l'arrosage domestique et le jardinage, un résultat fondé sur la qualité de ses produits et l'attention constante portée à ses clients.

Pour Claber, la raison fondamentale de son existence réside dans l'obtention constante d'un bénéfice économique équitable pour les actionnaires et les personnes de l'organisation d'entreprise en opérant pour :

- atteindre et maintenir un degré élevé de satisfaction des besoins de ses clients, en ce qui concerne les produits et les services fournis et les attentes suscitées par sa marque ;
- maintenir un environnement de travail sain et sûr, des conditions de travail respectueuses de la santé des personnes et inclusives ;
- la protection de l'environnement, y compris l'utilisation efficace des ressources énergétiques.

Reconnaissant que la qualité est un élément essentiel de la conception, de la production et de la distribution des produits et des services offerts sur le marché, de même que l'attention portée aux impacts sur l'environnement et aux aspects de prévention et de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, la direction de l'entreprise,

#### S'ENGAGE

- à agir conformément aux principes exprimés dans le Code Éthique que la société a adopté ;
- à garantir que ses activités soient menées dans le respect des obligations de conformité réglementaire ;
- à communiquer et faire comprendre cette politique au sein de l'organisation de l'entreprise et à la mettre à la disposition des fournisseurs, des clients et des autorités de contrôle ;
- à mettre en œuvre, également à partir d'une analyse du contexte, un programme approprié d'actions de planification, de prise de décision, d'exploitation, de contrôle et de révision critique des processus pertinents affectant l'organisation de l'entreprise, en établissant et en mettant en pratique un système de gestion intégré pour : la qualité des produits, la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement, dans une perspective de cycle de vie des produits visant à minimiser les impacts causés par les changements climatiques ;
- à maintenir et améliorer ce système de gestion conformément aux exigences des parties concernées, aux performances promises et aux exigences des normes ISO9001, ISO14001 et ISO45001.

À cette fin, les objectifs suivants que la direction et les personnes de l'organisation poursuivent sont fixés :

- faire en sorte que ses clients soient satisfaits de l'exhaustivité de la gamme, de l'innovation et des performances de ses produits et de ses services de proposition, de vente et d'assistance dans une mesure égale, sinon supérieure à celle attendue par les clients ;
- destiner les ressources adéquates (humaines, techniques, technologiques, organisationnelles) afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- garantir la formation, l'implication, la participation et la coresponsabilité d'un personnel compétent, conscient et constant dans son action, tant individuelle que collective, dans le cadre de ses responsabilités, pour soutenir l'engagement collectif de la direction et de toutes les personnes de l'organisation de l'entreprise en faveur de la qualité, de la sécurité et de l'environnement ;
- minimiser et, si possible, éliminer les risques présents dans l'entreprise, y compris ceux liés aux accidents et à l'environnement, en adoptant une approche « risk based thinking »;
- qualifier les fournisseurs de biens et services selon les principes de cette politique, en les engageant à maintenir des comportements cohérents avec celle-ci ;
- surveiller le contexte dans lequel l'entreprise opère et veiller à ce que l'efficacité des processus opérationnels de l'entreprise et leurs interactions mutuelles soient constamment et systématiquement évaluées et améliorées, en fixant et en atteignant périodiquement des objectifs spécifiques, en vue d'une amélioration continue.

La politique intégrée est périodiquement vérifiée et mise à jour par la direction afin de garantir sa validité et sa correspondance avec les besoins des parties concernées.

Fiume Veneto, 23 Mars 2024

Le Président  
Alessandro Mezzalana